

39

Veiller à la coordination des différents projets/programmes/documents concernant le DD (Agenda 21 / PADD / PLU / PLH / SCOT...)

- Retenue
- Non retenue
- Cloturée

Créée le : 01/12/2012

MAJ le : 04/02/2013

Par : service environnement

Thème

Environnement et gestion durable du territoire

Axe

Une meilleure prise en compte des problématiques énergétiques et environnementales

Objectif

Etre une collectivité éco-responsable dans la gestion des projets et des actions.

Fiche signalétique

<i>Actions liées :</i>	
<i>Délai :</i>	Long terme
<i>Début :</i>	01/07/2013
<i>Fin :</i>	
<i>Proposée par :</i>	la commune
<i>Cibles :</i>	les Saint-Martinois/ les Collectivités
<i>Pilote interne :</i>	Responsable du pôle aménagement
<i>Techniciens :</i>	Responsable adjoint aux directeurs des ST
<i>Pilote externe :</i>	ACCM/ Pays d'Arles/les Personnes Publiques Associées
<i>Elu référent :</i>	Elu délégué
<i>Services concernés :</i>	Pôle Aménagement
<i>Partenaires financiers :</i>	

Observations

Résultats attendus

Homogénéité des actions et des politiques d'aménagement publiques

Avancement global

En cours, dans les temps

Description détaillée

Mettre en cohérence les actions dans tous les documents de planification

Finalités

- Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- Epanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamique de développement suivant des modes de consommation responsables

Indicateurs associés

Le partenariat des PPA

Budget global (en TTC)